A CTUALITÉS PROFESSIONNELLES

faisabilité dans les discussions. L'objectif est de vérifier que le SPSTI dispose de l'organisation et des moyens nécessaires pour permettre d'assurer l'offre socle mise à disposition des entreprises et de conduire une démarche d'amélioration continue.

Présanse et des SPSTI sur le terrain seront consultés en avril. Ils auront 4 semaines pour faire remonter leurs éventuelles observations. A l'issue, un arrêté sera pris.

Le niveau d'exigence sera progressif. La certification sera proposée sur 2 niveaux avec des durées de certification différentes pour monter en puissance. Au 1er mai 2025, tous les SPSTI devront avoir atteint au minimum le niveau 1. La mise en place d'audits intermédiaires est envisagée. Cette enquête reprendra bon nombre d'indicateurs déjà recueillis par Présanse.

Elle sera pilotée par la DGT et animée par les DREETS/MIT, et devrait permettre une première simulation du coût national moyen sur les données 2022. Mais seul le coût national moyen 2024 (sur les données 2023) sera fixé par arrêté.

Le recueil 2023 vise avant tout à expérimenter le dispositif. L'enquête conduite par Présanse demeure donc encore essentielle cette année afin de disposer de données consolidées comparables sur l'activité des SPSTI.

Enquête DGT

L'enquête prévue par le nouvel article D. 4622-57 du Code du travail sera envoyée dès le mois d'avril 2023 pour une première année de lancement. Les SPSTI auront jusqu'à l'été pour la remplir sur un site internet dédié.

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 9 MARS 2023

Supports disponibles

a journée d'étude de Présanse s'est tenue le 9 mars dernier, en format mixte. La matinée technique s'est déroulée en présence - à distance - de la Direction Générale du Travail, représentée par M. Vincent Jimenez du bureau de la politique et des acteurs de la prévention. Cette séquence riche et interactive avec les SPSTI présents a permis de faire un point sur les derniers textes et dossiers en cours (sujet des multi employeurs, financement, formation des infirmiers en santé au travail...).

La commission d'étude de l'après-midi a été l'occasion de faire un retour sur le Conseil d'administration de la veille, avec le renouvellement de la composition du Conseil d'administration conformément aux statuts, et la réélection de M. Maurice Plaisant à la présidence de Présanse.

Le CA de Présanse se compose :

▶ Des Associations régionales membres. Chaque association régionale est représentée par son président ou son délégataire élu, et une seconde personne parmi les personnes occupant des fonctions exécutives (voix consultative) ;

NB: 4 représentants en lle-de-France

- D'un SPSTI ultramarin désigné par les SPSTI ultramarins pour les représenter, représenté par son Président + un SPSTI représenté par une personne aux fonctions exécutives;
- Du Président de Présanse (élu par le CA parmi les Présidents de SPSTI).

Un point particulier a également été fait sur les différentes actualités du réseau (lancement des enquêtes de branche, négociations collectives, outils de communication disponibles pour communiquer autour des Rencontres Santé-Travail, appel à communication JST 2023, point sur les fiches de l'offre socle, avancement des groupes de travail...).

Retrouvez le support PowerPoint diffusé lors de cette journée sur presanse.fr > Actualités > Evénements. ■



Ressources:

<u>Presanse.fr > Actualités > Evénements > Supports journée d'étude du 9 mars</u>